

CANADA

Depuis le milieu des années 90, la croissance du PIB par habitant est plus forte que la moyenne de l'OCDE, ce qui s'explique en partie par une accélération de la productivité de la main-d'œuvre. Celle-ci reste cependant inférieure au niveau affiché par les États-Unis, ce qui se traduit par un écart de revenu significatif.

Priorités reposant sur des indicateurs

Réduire les désincitations au travail engendrés par le système de garantie de ressources

Les systèmes provinciaux d'assistance sociale créent des « pièges de l'aide sociale », tandis que le dispositif fédéral d'assurance-emploi (AE) réduit la mobilité de la main-d'œuvre et revient à faire subventionner les entreprises qui recourent fortement à des travailleurs saisonniers par les autres employeurs.

Mesures prises : Les incitations à passer de l'aide sociale au travail se sont renforcées depuis le milieu des années 90, grâce à l'introduction de la Prestation nationale pour enfants (PNE), qui ne dépend pas de la situation au regard de l'emploi. Le taux des cotisations d'AE a été fixé de manière à équilibrer au niveau global cotisations et prestations. Néanmoins, en 2004, le gouvernement fédéral a élargi l'accès aux prestations d'AE pour les travailleurs saisonniers.

Recommandations : Faire tomber en partie le « mur de l'aide sociale » : appliquer des règles plus strictes en matière de recherche d'emploi et de mesures d'activation, harmoniser plus étroitement les taux d'abattement entre programmes et juridictions. Recentrer le système d'AE sur sa mission d'assurance : introduire un système de « bonus-malus » pour les entreprises, allonger les durées relativement courtes des périodes minimum d'affiliation et d'attente, et supprimer progressivement les différences de critères d'admission entre régions.

Réduire les obstacles aux prises de participation étrangères

Les dispositions en vigueur au Canada en matière de participations étrangères figurent parmi les plus restrictives de la zone OCDE, essentiellement dans les domaines des télécommunications, de la radiodiffusion et des transports aériens intérieurs. Ces restrictions entravent la concurrence et l'innovation.

Mesures prises : Deux comités parlementaires ont adopté des positions divergentes concernant les restrictions appliquées en matière de radiodiffusion et de diffusion par câble.

Recommandations : Éliminer les restrictions aux prises de participation étrangères, notamment en appliquant des règles relatives aux contenus pour préserver la culture canadienne.

Poursuivre la libéralisation des services

La suppression des obstacles aux échanges entre provinces en matière de services professionnels et la mise en œuvre intégrale de l'Accord sur le commerce intérieur se font lentement. La concurrence demeure quasiment nulle dans le secteur de l'électricité, placé sous le contrôle des provinces. La réglementation relative aux valeurs mobilières demeure excessivement fragmentée.

Mesures prises : Dans son dernier budget, l'Ontario a annoncé que les prix de l'électricité seraient alignés sur ses coûts.

Recommandations : Lever les derniers obstacles aux échanges interprovinciaux, notamment la réglementation des services professionnels. Simplifier la réglementation relative aux valeurs mobilières. Ouvrir les marchés de l'électricité à la concurrence dans toutes les provinces.

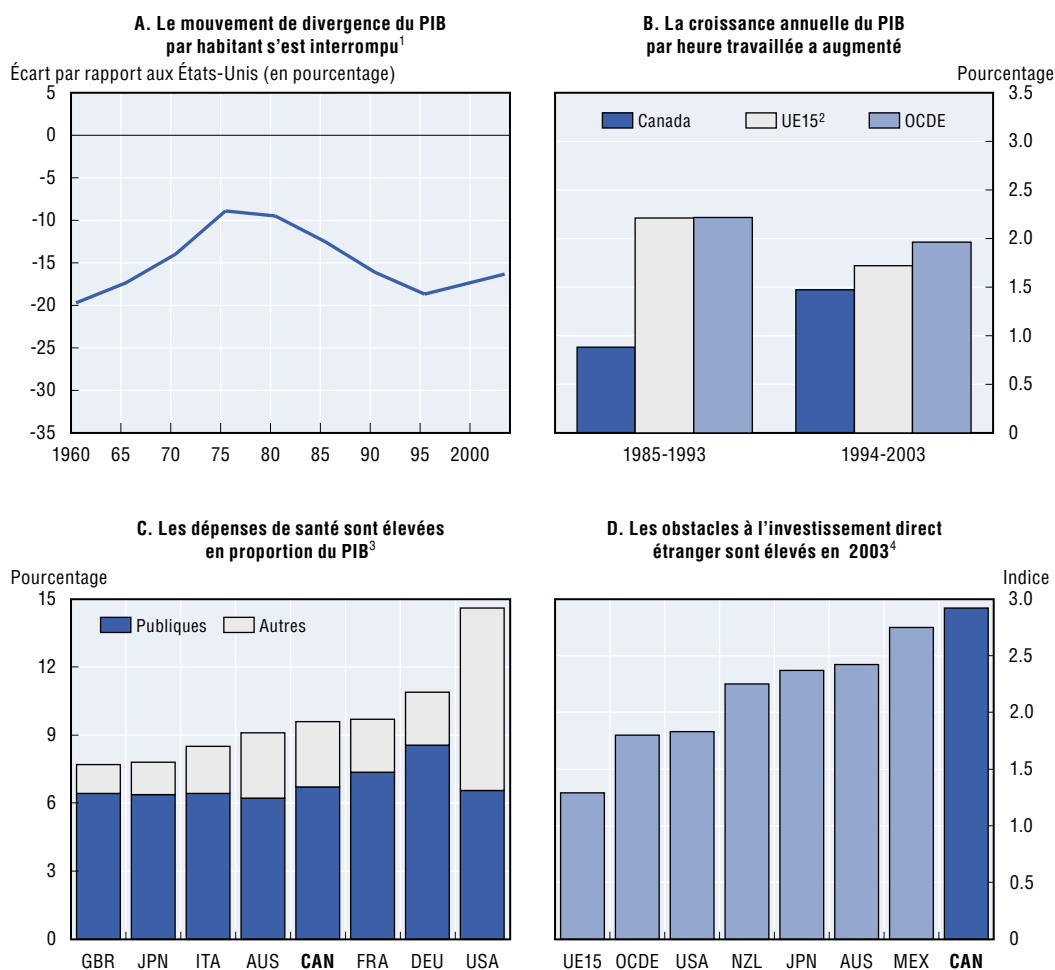
Autres priorités essentielles

- Modérer la croissance des dépenses publiques de santé en mettant en place un système de rémunération mixte des prestataires de soins primaires, et en permettant que le financement des hôpitaux soit fondé sur leurs résultats et que le recours à l'externalisation s'accroisse.
- Continuer à examiner les déductions pour amortissement afin de veiller à ce qu'elles soient alignées sur les durées de vie économique, et supprimer les impôts provinciaux sur l'acquisition de biens de capital ainsi que sur la possession d'actifs par les firmes.

Indicateurs structurels

	1990	1995	2000	2003
Croissance tendancielle du PIB par habitant (en pourcentage)	0.7	1.6	2.5	1.7
Taux d'emploi tendanciel	70.3	70.4	72.2	72.8
Taux d'activité tendanciel	76.6	76.4	77.5	78.5
Taux de chômage structurel (NAIRU)	8.3	7.9	6.8	7.3

Source : Estimations fondées sur les *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 76.



1. Écart en pourcentage avec le PIB par habitant des États-Unis, à parité de pouvoir d'achat constante (PPA) de 2000.

2. À l'exclusion de l'Autriche et du Luxembourg.

3. Dépenses de santé en pourcentage du PIB en 2002 (sauf pour l'Australie et le Japon, 2001).

4. L'échelle de l'indicateur varie de 0 à 6, du degré de restriction le plus faible au plus élevé.

Source : Graphiques A et B: *Comptes nationaux des pays de l'OCDE*, 2004 ; OCDE, *Statistiques de la population active*, 2004 ; *Perspectives économiques de l'OCDE*, n° 76 ; graphique C: OCDE, *Base de données des dépenses de santé* ; graphique D: OCDE, *Base de données sur la réglementation*.